AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-8-72 413417

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN TECHNIQUE N° 143 d'AOUT 1972 — 1972-27

MILDIOU DE LA VIGNE

Malgré l'abondance des précipitations enregistrées entre le 9 et le 14 août, le danger représenté par le mildiou reste très faible compte tenu de l'absence presque totale de la maladie dans le vignoble.

Toutefois, au cas où quelques contaminations se seraient produites, des taches pourraient apparaître à partir de la fin de la semaine. Nous pensons donc utile d'effectuer un traitement organo-cuprique ou cuprique au début de la semaine prochaine pour assurer la protection des jeunes feuilles de l'extrémité des pousses. Cette application est indispensable dans le vignoble des Pyrénées Atlantiques.

BOTRYTIS DE LA VIGNE

Les premières manifestations de botrytis sur grappes sont signalées sur Muscadelle et Merlot rouge en Gironde, ainsi que sur Baroque dans les Pyrénées Atlantiques.

Nous rappelons que la lutte contre cette maladie n'est toujours pas au point, et que les traitements actuellement recommandés dans le cadre de protocoles d'expérimentation sont les suivants :

- un 1er traitement au stade "grain de poivre"
- un 2ème traitement à la fermeture de la grappe
- un 3ème traitement 3 semaines avant les vendanges
- un à deux traitements supplémentaires entre le 2ème et le 3ème selon les conditions climatiques.

Les vignes sont actuellement à un stade situé après la fermeture des grappes, et nous pensons que dans les cépages sensibles (muscadelle, merlot rouge, baroque, parfois sémillon) et dans les parcelles généralement attaquées, les viticulteurs qui ont prévu de lutter contre le botrytis doivent appliquer, dès qu'il leur sera possible de pénétrer dans leurs parcelles, une pulvérisation pneumatique à volume réduit, dirigée spécialement vers les grappes.

Nous rappelons que dans les essais effectués en 1971 en Aquitaine par le Service de la Protection des Végétaux, les fongicides expérimentés se sont classés comme suit :

- Methylthiophanate	(1400 g/MA/ha)	13,8 % d'attaque
- Dichlofluanide	(2 kg /MA/ha)	16,3 %
- Benomyl	(500 g/MA/ha)	21,3 %
- Témoin		32,6 %

.../...

P 482

.../...

Compte-tenu de la nécessité d'appliquer au début de la semaine prochaine une pulvérisation contre le mildiou, les viticulteurs peuvent choisir entre deux solutions :

1°/ Effectuer deux traitements séparés, en commençant par le fongicide destiné à lutter contre le botrytis

2°/ Effectuer un traitement mixte. Dans ce cas, mélanger un produit cuprique ou organo-cuprique à l'un des trois fongicides recommandés contre le botrytis, en prenant soin d'utiliser des spécialités commerciales de la même firme, compatibles entre elles.

On peut également utiliser une spécialité à base de cuivre + dichlofluanide) (Cupro-Euparène, Cuprofix-Euparène), mais en la renforçant en dichlofluanide (Euparène), la teneur du produit commercial ne permettant l'épandage que de 1200 g de MA par hectare au lieu des 2 kg recommandés.

A l'occasion de ces traitements mixtes, le botrytis constituant le danger principal, concentrer la majorité des jets au niveau des grappes et ne laisser qu'un jet de chaque côté des rangs pour le traitement contre le mildiou de la partie supérieure du feuillage.

MONILIA DU PRUNIER

Nous avons exposé dans le bulletin N° 24 du 25 juillet notre point de vue sur la lutte contre le monilia du prunier. Nous complétons notre information avec les résultats obtenus en 1971 dans les essais réalisés en Aquitaine :

- Benomyl à 30 g/MA/hl (Benlate) 4,8 % d'attaque
- Methylthiophanate à 70 g/MA/hl (Pelt 44) 10,8 % d'attaque
- Thiabendazole à 36 g/MA/hl (Tecto 40) 11,1 % "
- Captane à 160 g/MA/hl 11,6 % "
- Témoin 16,1 %

Nous pensons qu'à la suite des dernières pluies existent des risques importants de voir se développer la maladie au cours des prochains jours. La période est donc favorable à un traitement immédiat, sans que la rentabilité de ce dernier puisse être garantie.

CARPOCAPSE DES POMMES

Renouveler le dernier traitement délavé par les pluies.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Renouveler le dernier traitement en tenant compte des délais d'emploi des insecticides avant récolte.

- Variétés murissant entre le 27 et le 31 Août : Mévinphos
- Variétés murissant en septembre : Phosalone.

Cenon, le 17 Août 1972

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Aquitaine"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

CICADELLE DE LA VIGNE (Empoasca flavescens)

Les populations de cicadelles se maintiennent à un niveau élevé dans de nombreuses parcelles et les dégâts typiques de cet insecte (dessèchement du pourtour du limbe des feuilles adultes et dessèchements internervaires) sont observés fréquemment dans le vignoble bordelais (en particulier sur sémillon dans l'Entre-deux-mers) et dans les Pyrénées Atlantiques surtout sur Cabernet franc (Bouchy).

Si les populations sont supérieures à 100 larves pour 100 feuilles, intervenir avec l'un des produits indiqués dans notre bulletin n° 23 du 10 juillet dernier. Il est recommandé d'effectuer ce traitement très rapidement pour lui donner sa pleine efficacité, car d'ici peu, les infestations vont décroître naturellement et une intervention ne se justifiera plus.

En raison de l'époque tardive du vol d'Eudémis, il ne peut être question de traiter efficacement les deux ravageurs en même temps.

ARAIGNEE JAUNE DE LA VIGNE (Eotetranychus Carpini)

Des attaques importantes se développent actuellement dans le vignoble du Vic Bilh, (Pyrénées Atlantiques) plus modérément dans certaines parcelles du Tursan (Landes) et localement dans les foyers habituels de la région de Monbazillac, de l'Entre-deux-mers, du Sauternais et du Médoc.

Il est en principe bien tard pour intervenir, et un traitement se justifie surtout dans le cas des vignobles à vendange tardive (Sauternes, Jurançon), si les populations d'acariens dépassent le seuil de tolérance (30-50 formes mobiles par feuille).

ARAIGNEE ROUGE DE LA VIGNE ET DES ARBRES FRUITIERS (Panonychus ulmi)

Des pullulations dépassant parfois le seuil de tolérance (30-50 formes mobiles par feuille) sont localement observées, mais il est trop tard pour envisager un traitement acaricide.

TORDEUSE ORIENTALE SUR POMMES ET POIRES

Dans les zones arboricoles où voisinent les vergers de diverses espèces fruitières, la tordeuse orientale, dont le vol est actuellement assez important, quitte les pêchers et nectarines pour infester les pommiers et les poiriers situés à proximité.

Appliquer une pulvérisation insecticide dans les plantations situées dans ces conditions, en soignant particulièrement leur périphérie, partie par laquelle transitent obligatoirement les tordeuses.

Respecter les délais d'utilisation des insecticides à l'approche de la maturité.

Dans le cadre de la lutte intégrée, utiliser de préférence la phosalone, (délai d'emploi : 15 jours).

Ce traitement est inutile dans les vergers éloignés des plantations de pêchers et nectarines.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

La période d'émissions importantes de spores des maladies de conservation (Trichoseptoria et Glocosporium) se situe en septembre - octobre.

Dans les vergers produisant des fruits dont la conservation a été difficile au cours des années passées, il est prudent d'effectuer deux à trois pulvérisations fongicides au cours des semaines précédant la récolte, le dernier traitement étant appliqué quelques jours au maximum avant la cueillette.

Les fongicides ayant donné les résultats les plus satisfaisants sont le thiabendazole à 200 g. de matière active par hectolitre, commercialisé sous le nom de Tecto 60 (Société Sandoz), et le bénomyl à 30 g. de matière active par hectolitre, commercialisé sous le nom de Benlate par les Sociétés La Quinoléine, Pepro et Seppic.

Cenon, le 4 septembre 1972

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
Aquitaine
M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P484